



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 58928

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des religions dans les établissements scolaires français. Alors que les tensions perdurent au Proche-Orient et que l'antisémitisme connaît une flambée sans précédent dans notre pays, il semble qu'il soit de plus en plus difficile d'enseigner l'histoire des religions dans les écoles et les lycées. Les partis pris, l'intolérance exacerbée par différents extrémismes, contribuent à crispier les uns et les autres sur leurs positions et à empêcher toute possibilité d'ouverture de l'esprit aux autres cultures, aux autres religions. Les professeurs, qui sont confrontés à ces susceptibilités, éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir cet enseignement, et préfèrent parfois l'éliminer du programme pour éviter les affrontements verbaux. Il aimerait connaître les projets du Gouvernement s'agissant des programmes culturels et d'information à la pluralité des religions.

Texte de la réponse

À l'occasion de l'examen de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le Parlement a confirmé la nécessité d'organiser dans l'enseignement public la transmission de connaissances et de références sur le fait religieux et son histoire. Le ministère entend suivre les axes tracés par la représentation nationale. Il se montrera particulièrement attentif aux propositions du nouveau président de l'Institut européen en sciences des religions, M. Dominique Borne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58928

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2092

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8365